



PEINTURES EN ROUERGUE
Rte Haute de Farrou
12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
Tel: 05.65.81.16.22
peintures.en.rouergue@gmail.com

FACTURE

N° : 91 035 951

Date

26 / 06 / 2025

Client

92 309 575

Page

Page 1 sur 1

CAP FREDELLE

BOUREL
46260 VARAIRE

Tel. :

Fax :

Mode de livraison	A disposition
Mode de paiement	CARTE BANCAIRE
IBAN : FR76 1027 8116 2600 0201 4240 195 BIC : CMCIFR2A DOMICILIATION : CREDIT MUTUEL ORDRE DU CHEQUE : PEINTURES EN ROUERGUE	

Référence article	Désignation	Qté livrée	UV	PU HT	PU Net	Montant HT
Saisi par STEPHANIE Livré par STEPHANIE Références : BON 79902 / 000 du 26 juin 2025 HB2460 Total BON 79902 / 000 :	HYDRALKYD VELOURS BLANC 0.75 L Nombre de colis : 1,00	1,00	U	16,38	13,92	13,92

Paiement : CARTE BANCAIRE

Echéance : 26/06/2025

Soumis à de fortes tensions, nous sommes contraints de
répercuter régulièrement les hausses que nous subissons

Net marchandises	Port	Frais	Escompte	Base TVA	TVA	Taux TVA	Montant TVA	Port exonéré	Total HT
13,92				13,92	1	20,00	2,78		13,92 EURO
Poids Total							Total TTC	Acompte	Net à payer
0,00							16,70	0,00	16,70 EURO

SAS au capital de 30 000 EUROS Code NAF : 4673B Siret : 84368842500019 Dépôt : PEINTURES EN ROUERGUE
ID.CEE : FR55843688425 Registre du commerce : RODEZ

Clause de réserve de propriété simple. Loi du 12 mai 1960. - Nos marchandises, même livrées, resteront notre propriété jusqu'au paiement total
2 prix. Néanmoins l'acheteur supporte la charge des risques en cas de perte ou destruction ainsi que les charges d'assurances dès la livraison de la
marchandise.

1* reprise ne pratique pas l'escompte.

Clause pénale. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à
l'échéance fixée entraînera :
1* l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu.
2* l'exigibilité, à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux et
les frais judiciaires éventuels.